

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00778**

**SAINT-ETIENNE - GRANDE USINE CRÉATIVE - AVENANT  
N°2 PORTANT RÉSILIATION CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ  
FERTIL INK**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00062 du 23 juillet 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian JULIEN, lui confiant notamment la suppléance générale du Président pendant la période estivale du 1<sup>er</sup> au 25 août 2024 inclus, y compris la signature des décisions prises par le Président en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'un bail commercial a été conclu entre Saint-Etienne Métropole et la société FERTIL INK,

CONSIDERANT que le bail prévoyait la mise à disposition du bureau n°37 d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> au sein de la GUC pour une période débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour se terminer le 31 août 2030,

CONSIDERANT que suite à l'évolution de son activité et à la demande de la société FERTIL INK, un avenant N°1 au bail commercial a été établi afin de lui allouer le bureau n°C5 d'une superficie 10,50 m<sup>2</sup> en privatif et 6,76 m<sup>2</sup> de communs et ce en lieu et place du bureau n°37 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 août 2030,

CONSIDERANT qu'en date du 14 juin 2024, la société FERTIL INK a manifesté le souhait de résilier le contrat qui le lie à Saint-Etienne Métropole au 31 juillet 2024,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole consent à cette résiliation anticipée à la date souhaitée, il convient donc de mettre un terme au bail commercial par le présent avenant n°2,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°2 au bail commercial est conclu avec la société FERTIL INK, exerçant dans le secteur de production de films institutionnels et publicitaires, dont l'adresse se situe au 10 rue Marius Patinaud 42000 Saint-Etienne, identifiée au SIRET sous le numéro 483 430 880 00045, code APE 59.11B., représentée par son gérant Mr Julien CHALUS.

**ARTICLE 2**

D'un commun accord entre les parties, le bail commercial établi avec la société FERTIL INK pour la mise à disposition de locaux sis 10, rue Marius Patinaud à Saint-Etienne (locaux de la Grande Usine Créative : bureau C5), est résilié purement et simplement à l'amiable à compter du 31 juillet 2024 sans indemnité de quelque nature que ce soit.

**ARTICLE 3**

La société FERTIL INK, s'engage à régler à la Métropole, les loyers et charges arrêtés à cette date.

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 06 août 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_AU-042-244200770-20240806-C20240077810

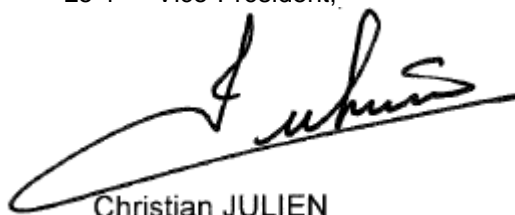
**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 06/08/2024  
Pour le Président, et par délégation,  
Le 4<sup>ème</sup> Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian JULIEN', written over a horizontal line.

Christian JULIEN